



CONTOURNEMENT DE LA CAPELLE

Le contournement de La Capelle fait partie du projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, inscrit dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Le pacte mobilise l'État, la Région Hauts-de-France, les départements de l'Aisne et du Nord et huit intercommunalités pour développer le territoire et agir pour les habitants.



DU 30 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2024 FAITES PART DE VOTRE AVIS

Lors de la concertation sur la mise à 2 x 2 voies de la route nationale 2 (RN2) entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, en 2022, les habitants avaient souhaité que le contournement de La Capelle intègre également les communes de Froidestrées et de La Flamengrie.

Cette attente a été prise en compte : des fuseaux (ou solutions de passage) longs, permettant de contourner les trois communes, ont été étudiés et sont aujourd'hui présentés au public.

La concertation est placée sous le regard de M. Régis GUYOT, garant désigné par la commission nationale du débat public (CNDP). Elle permet à chacun de s'informer sur le projet et sur les fuseaux, d'obtenir des réponses aux questions qu'il se pose et de faire part de son avis. Les expressions recueillies éclaireront la décision de l'État sur un fuseau à retenir et sur la suite des études.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France, maître d'ouvrage, vous remercie d'avance pour votre participation et pour vos contributions.

PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE

TOUTE L'INFO

- ✓ sur **RN2.fr**
- ✓ sur la **page Facebook** « Projet de mise à 2 x 2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe »
- ✓ **au siège de la communauté de communes** de la Thiérache du Centre et dans les mairies de toutes les communes de la communauté de communes

DÉPOSEZ VOS QUESTIONS, AVIS & PROPOSITIONS

- ✓ sur **RN2.fr**
- ✓ Par courriel : **rn2@developpement-durable.gouv.fr**
- ✓ Par courrier à : DREAL Hauts-de-France – « Concertation RN2 contournement de La Capelle » – Cité Administrative – 53 rue de la Vallée – 80000 Amiens

RENCONTRONS-NOUS ET ÉCHANGÉONS SUR LES FUSEAUX

- ✓ **Réunion publique de lancement** : mardi 1^{er} octobre 2024 à 17 h 30 à La Capelle (salle Docteur Hennebelle)
- ✓ **Ateliers (travail en groupes sur les fuseaux) ouverts à tous** – le programme est le même pour les deux ateliers, deux dates sont proposées afin de faciliter la participation :
 - mardi 8 octobre 2024 à 18 h à La Flamengrie (salle des fêtes)
 - mardi 15 octobre 2024 à 18 h à La Capelle (salle Docteur Hennebelle)
- ✓ **« Café citoyen »** de La Capelle (organisé par le maire de La Capelle en présence de la DREAL Hauts-de-France) : mercredi 9 octobre 2024 de 18 h à 19 h 30 à La Capelle (bar « Le Longchamp », rue du Général-de-Gaulle)
- ✓ **Permanences de la DREAL Hauts-de-France** :
 - jeudi 10 octobre 2024 de 10 h à 15 h à Froidestrées (mairie)
 - jeudi 17 octobre 2024 de 10 h à 15 h à La Flamengrie (mairie)
 - mercredi 23 octobre 2024 de 10 h à 15 h à Froidestrées (mairie)
 - mercredi 30 octobre 2024 de 10 h à 15 h à La Capelle (maison des associations, place de la Demi-Lune)

CONTACTER LE GARANT DE LA CONCERTATION

M. Régis GUYOT, garant, est chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public sur le projet. **Pour lui écrire** :

- par courriel préférentiellement : **rn2@garant-cndp.fr**
- par courrier : commission nationale du débat public (CNDP) – Garant RN2 – 244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris



RN2.fr



LES 4 FUSEAUX DE CONTOURNEMENT

DONNEZ
VOTRE
AVIS !

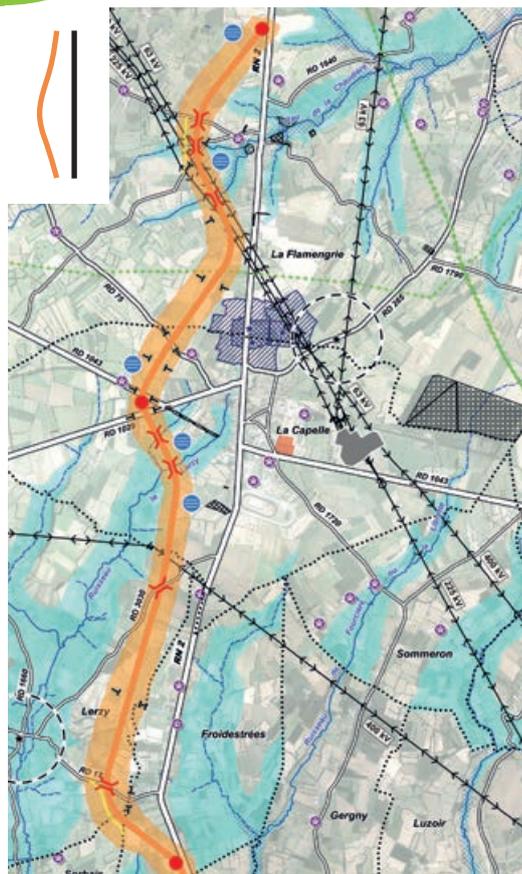
QUELS SONT
POUR VOUS LES
AVANTAGES ET
LES INCONVÉNIENTS
DES DIFFÉRENTS
FUSEAUX ?

La longueur du contournement de Froidestrées, La Capelle et la Flamengrie est de 11 à 14 km selon les fuseaux. Une fois le contournement réalisé, les bourgs des trois communes resteront accessibles par l'ancienne RN2.

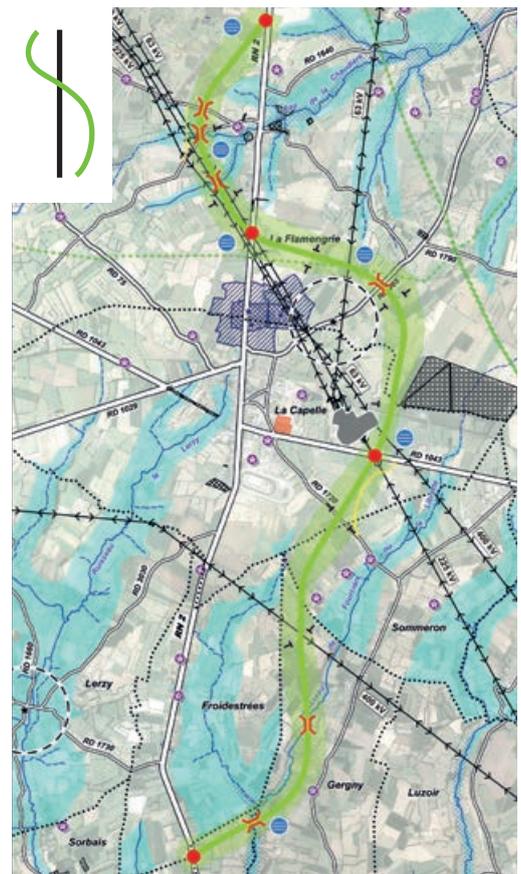
L'infrastructure prévue est une route non express, c'est-à-dire accessible à tous les types de véhicules, à 2 x 2 voies, avec carrefours à niveau (giratoires) et terre-plein central qui contribuent à la sécurité des déplacements. La vitesse limite autorisée sera de 90 km/h.



LE FUSEAU A



LE FUSEAU B



- 11 km
- 3 giratoires
- Plus de 65 % du trafic, soit environ 6 000 véhicules/jour, reportés sur le contournement
- Plusieurs rues et chemins* mis en impasse
- 27 habitations dans les 200 mètres dont 5 habitations à 50 mètres de l'hypothèse de tracé**
- 23 hectares nécessaires***
- Traversée de 4 cours d'eau, de zones à risque d'inondation, potentiels impacts sur des zones humides (à vérifier dans la suite des études) et impacts sur les continuités écologiques présentes (cours d'eau, haies, prairies, espaces boisés, etc.)

- 13 km
- 4 giratoires
- Près de 70 % du trafic, soit environ 6 300 véhicules/jour, reportés sur le contournement
- Plusieurs rues et chemins* mis en impasse
- 33 habitations dans les 200 mètres dont 6 habitations à 50 mètres de l'hypothèse de tracé**
- 27 hectares nécessaires***
- Traversée de 3 cours d'eau, de zones à risque d'inondation, potentiels impacts sur des zones humides (à vérifier dans la suite des études) et impacts sur les continuités écologiques présentes (cours d'eau, haies, prairies, espaces boisés, etc.)



QU'EST-CE QU'UN FUSEAU ?

Un fuseau d'aménagement, ou **fuseau de passage**, est une bande d'étude d'environ 500 mètres de large, dans laquelle peuvent s'inscrire un ou plusieurs tracés (qui seront précisés dans la suite des études, une fois qu'un fuseau sera retenu).

*Toutes les voies de communication et dessertes agricoles (accès aux parcelles, aux sièges d'exploitation, etc.) traversées par le contournement seront reportées sur des axes proches ou rétablies
 **Une hypothèse de tracé est proposée aujourd'hui au sein de chaque fuseau. Elle pourra évoluer dans la suite des études pour optimiser le tracé et notamment l'écartier le plus possible des habitations
 ***Emprises estimées pour le contournement, hors compensations environnementales qui ne sont pas encore définies à ce stade des études

QUELS SONT POUR VOUS LES CRITÈRES LES PLUS IMPORTANTS ?
QUEL FUSEAU PRIVILIGIEZ-VOUS ET POURQUOI ?...

SI VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS OU REMARQUES SUR LE CONTOURNEMENT OU SUR LA CONCERTATION...

FAITES VOTRE PROPRE COMPARAISON DES FUSEAUX

LINÉAIRE À AMÉNAGER	
Effets sur les conditions de déplacements, le désenclavement et la desserte du territoire	Sécurité des déplacements (terre-plein central, carrefours aménagés)
	Trafics reportés sur le contournement
	Gains de temps
	Accès au territoire
	Accessibilité des activités commerciales
	Apport aux mobilités douces
Effets et impacts sur l'environnement, le cadre de vie des habitants et l'activité agricole	Impacts sur les zones à risque d'inondation et les cours d'eau
	Impacts sur les zones potentiellement humides et les zones humides
	Impacts sur la faune et la flore et les continuités écologiques
	Mise aux normes environnementales de l'infrastructure (assainissement)
	Amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore (bruit) pour les riverains actuels de la RN2
	Impacts sur le cadre de vie des riverains du contournement (proximité par rapport aux habitations, effet de coupure)
	Consommation d'espace (artificialisation des sols)
Coûts (en millions d'euros – M€ – toutes taxes comprises, aux conditions économiques 2024)	
Possibilité de phasage (réalisation des travaux par étapes)	
Émissions de gaz à effet de serre	

FUSEAU A (Ouest RN2 actuelle)	FUSEAU B (Est Froidestrées et La Capelle – ouest La Flamengrie)	FUSEAU C (Ouest Froidestrées – est La Capelle et La Flamengrie)	FUSEAU D (Ouest Froidestrées – est La Capelle – ouest La Flamengrie)
ENV. 11 KM	ENV. 13 KM	ENV. 12 KM	ENV. 14 KM
100 à 110 M€	120 à 130 M€	100 à 110 M€	110 à 120 M€

● Effet très favorable ● Effet favorable ● Effet faible ● Effet défavorable ● Effet très défavorable

LES PARTENAIRES DU PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE



Ce document est édité par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – DREAL Hauts-de-France.

Rédaction et conception graphique : Menscom & Studio Kali (groupement Iris Conseil).
Photo : © DREAL Hauts-de-France.
Impression : La Poste.
ISBN : 978-2-11-167747-0
Septembre 2024